



Syndicat Intercommunal  
du Grand Vallat

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 013-241300425-20250331-25\_02\_13-DE

S<sup>2</sup>LO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, trente et un mars,  
Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 12h15 en session ordinaire au  
siège du SIGV sous la présidence de Madame VENTRON Amapola.

**N°25.02.13**

Nombre de membres en exercice : 12  
Date de convocation du Comité Syndical : 18 mars 2025

<i>Présents</i>	<b>9</b>
<i>Pouvoirs</i>	<b>1</b>
<i>Absents / Excusés</i>	<b>2</b>

**MEMBRES PRESENTS** : Amapola VENTRON, Richard MALLIÉ, Philippe ARDHUIN, Robert CANAMAS, Joseph CASSARO, Laurence BEGEY, Corinne LE MEUT, Christian TANTI et Dominique VALÉRA.

**MEMBRES EXCUSES** : Mathieu PIETRI, Sylvie SOUCHON

**POUVOIR** : Evelyne LOUIS à Corinne LE MEUT

**OBJET :**  
**ATTRIBUTION DE**  
**SUBVENTIONS AUX**  
**ASSOCIATIONS –**  
**EXERCICE 2025**

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical ;

Dans le cadre de la conduite des actions de la prévention de la délinquance, le syndicat fait appel régulièrement à des associations et organismes aux compétences nécessaires pour mener à bien ces missions.  
Madame la Présidente propose donc le versement d'une subvention aux associations ci-dessous :

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
La Source	5 000 €
Ecole des Parents	13 800 €
<b>Total</b>	<b>18 800 €</b>

### LE COMITÉ SYNDICAL

Où l'exposé de Madame la Présidente  
Après avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** le versement des subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
La Source	5 000 €
Ecole des Parents	13 800 €
<b>Total</b>	<b>18 800 €</b>

Dit que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits au budget 2025 du Syndicat.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le

ID : 013-241300425-20250331-25\_02\_13-DE



Fait et délibéré à Simiane-Collongue, Les jours,  
Ont signé au registre, tous les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Certifiée exécutoire par la  
Présidente,** Compte-tenu de la  
réception en  
Sous-Préfecture  
le : ..... et de la  
publication le : .....

Amapola VENTRON  
Présidente



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIGV  
Utilisateur : CAUHAPE Florence

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	25_02_13
Objet :	Subvention aux associations 2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-31 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	013-241300425-20250331-25_02_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 013-241300425-20250331-25_02_13-DE-1-1_0.xml	text/xml	850 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 25.02.13 Subvention aux associations 2025.pdf Nom métier : 99_DE-013-241300425-20250331-25_02_13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	356.1 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2025 à 16h25min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2025 à 16h25min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2025 à 16h25min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2025 à 16h25min57s	Reçu par le MI le 2025-04-02